

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE FRESPECH

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : le 9 décembre 2011

DEBAT SUR LE PADD : le 28 juillet 2014

ARRET DU PLU : le 3 septembre 2015

ENQUETE PUBLIQUE : du 3 juin 2016 au 4 juillet 2016

APPROBATION DU PLU :

4.2

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
55, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine équipée à vocation d'habitat dense et d'activités compatibles
- Ub : zone urbaine équipée à vocation d'habitat moyennement dense et d'activités compatibles
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser

- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- AUX : zone à urbaniser à vocation économique

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : zone agricole où les constructions sont autorisées dans les secteurs de taille et capacité limitées
- Ap : zone agricole protégée

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nj : zone naturelle de jardins
- Nl : zone naturelle de loisirs

Autres prescriptions

- ☆ Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Élément constitutif de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame Bleue
- Trame Verte
- Haie ou alignement d'arbres

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

N°	Designation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	913 a en partie	276 m ²
2	Création d'une zone de stationnement et d'une aire de jeux	Commune	639 en partie	6 337 m ²

Extrémité Ouest : 1/2500°

